

---

## **L'imagination, faculté cognitive dans les *Méditations métaphysiques* de Descartes**

Daniel SCHULTHESS

---

L'imagination comme faculté de la pensée humaine s'insère chez Descartes dans une tripartition caractéristique : les sens, l'imagination, l'intellection, comme l'indique avec clarté le passage du « morceau de cire » dans la *Méditation II*<sup>1</sup> [AT VII, 31]. L'imagination, puissance intermédiaire dans la tripartition des facultés, nous place cependant devant un problème difficile quant au véritable rôle qui doit être le sien dans les *Méditations*. Voici comment le problème peut être posé, en partant du projet initial de l'œuvre. L'enquêteur de la *I<sup>re</sup> Méditation* pose un projet intellectuel de grande ampleur : il veut renverser toutes les opinions jusque-là admises par lui, afin de réaliser un nouveau commencement et de parvenir à des connaissances assurées. Pour le renversement d'abord nécessaire, l'enquêteur simplifie son projet en deux étapes. La première consiste à ne requérir, pour le renversement d'une opinion donnée, que le constat de son caractère douteux, et non l'établissement positif de sa fausseté. La seconde consiste à rattacher les opinions à des « principes » [18, l. 13] et à affecter les opinions de doute en vertu de leur dépendance à l'égard des « principes », en alléguant la faillibilité de ceux-ci. Dans la mesure où ces « principes » sont en petit nombre, le projet du renversement de toutes les opinions anciennes se simplifie et devient praticable.

Mais quels sont donc ces « principes » ? L'enquêteur note d'abord :

Tout ce que jusqu'à présent j'ai admis comme le plus vrai, c'est ou bien des sens que je l'ai reçu, ou bien par les sens. [AT VII, 18, l. 15-16.]

Donc ici Descartes traite « les sens » comme l'un de ses « principes » : les sens opèrent comme une sorte de filtre. Dans la démarche de renversement ainsi lancée, un grand domaine d'opinions est frappé de doute ; chaque fois,

---

<sup>1</sup> Sur cette tripartition, voir aussi [AT VII, 38, 51, 53]. Toutes nos références sont au volume VII de l'édition Adam & Tannery [Descartes, 1995].

cependant, un domaine plus restreint reste préservé, à l'abri de cette raison-là de douter, sans doute du fait de sa dépendance d'un autre « principe ». Nous rencontrons donc une scansion qui opère pour ainsi dire sur les parties concentriques d'un disque : le « principe » de la couronne extérieure des opinions, ce sont les sens. Ceux-là sont suspectés de nous procurer des opinions douteuses ; en application de la clause de prudence, nous devons les traiter comme fausses. Il ne reste alors du domaine de nos opinions qu'un disque intérieur, provisoirement non suspect.

Ce déplacement extrêmement clair se retrouve trois fois dans la *I<sup>e</sup> Méditation*. Cependant Descartes nous surprend en négligeant, les deuxième et troisième fois, de nommer son « principe ». Est-il possible de suppléer à ce silence ? Il va peut-être de soi que nous pouvons parler de la pure intellection comme du « principe » des opinions de la partie la plus intérieure du disque : pour « l'arithmétique, la géométrie, et les autres disciplines de cette sorte qui ne traitent que de choses très simples et très générales » [20, l. 23-25], ces opinions procèdent, pourrait-on dire, du « seul esprit » ou encore de la « pure intellection ». Mais qu'en est-il de la couronne intermédiaire du « disque » ? Quel en est le « principe » ?

#### **L'imagination comme « principe » ?**

En vertu de la tripartition des facultés, il est tentant de considérer qu'il s'agit de l'imagination. Mais cette hypothèse attrayante nous place devant plusieurs difficultés. En premier lieu, s'il est commun de parler des sens et de l'intellection comme de sources de nos connaissances, cela ne se fait pas pour l'imagination. De plus, si par la suite, les *Méditations* nous procurent les moyens de dépasser le doute d'abord pour ce qui concerne l'intellection [*Méd. IV et V*], puis pour les sens eux-mêmes [*Méd. VI*], nous ne rencontrons rien de semblable pour l'imagination. Puis – la plus productive peut-être des difficultés qu'elle suscite – cette hypothèse exige de comprendre positivement l'œuvre de l'imagination. Sous l'angle exégétique, enfin, il s'agira de trouver une raison plausible pour laquelle Descartes n'a pas identifié de « principe » de nos opinions dans le cas du doute fondé sur la possibilité que nous soyons livrés au rêve.

#### **L'alternative concernant l'imagination**

Nous devons donc nous poser la question suivante : dans la deuxième vague du doute, Descartes aurait-il pu en nommer le « principe » selon le dispositif permettant la simplification de la démarche du doute ? S'agit-il d'une faculté

### *L'imagination, faculté cognitive dans les Méditations métaphysiques*

rassembleuse de choses admises, comme il nous la faudrait pour diligenter la deuxième vague du doute ? Si nous répondons « non » à cette question, nous devons renoncer à l'idée qu'il y a une faculté qui est concernée et envisager un autre « principe ». Si nous répondons « oui », nous devons admettre que la faculté d'imagination est bien concernée, mais que Descartes avait certaines raisons de ne pas vouloir la nommer. Notons, pour compléter la position du problème, que Descartes met en place la troisième raison de douter, dans la *I<sup>e</sup> Méditation*, sans mentionner l'intellection, alors même que c'est de cette faculté qu'il s'agit. Ainsi, ne pas nommer une faculté n'exclut pas de s'y rapporter en fait.

#### **Un obstacle constitutif**

Au départ, l'idée de traiter l'imagination comme une faculté susceptible d'apporter des connaissances paraît peu prometteuse. Reprenons quelques points de la *I<sup>e</sup> Méditation*. Selon l'argument du rêve, les choses tenues pour vraies et qui ont survécu à la possibilité qu'elles procéderaient des erreurs des sens se trouvent à leur tour révoquées en doute par d'autres voies. S'il nous arrive de rêver et si nous admettons alors pour vraies des choses qu'au réveil nous tenons pour fausses, la prudence n'exige-t-elle pas que nous traitions de la même manière toutes les choses qui seraient de la même nature, dans ce que nous croyons constituer la trame de notre vie éveillée ? Par une démarche utilisant la comparaison avec la peinture, Descartes oppose le composé et le simple. Ce que nous admettions comme vrai pour les choses composées est révoqué en doute. Il ne subsiste, pour ce qui est imperméable à cette raison de douter-là, que ce que nous admettions pour vrai en ce qui concerne les choses simples [19, l. 8-20, l. 31].

Par rapport à notre problème de départ, on notera seulement que la force de composition illustrée par l'activité du peintre ne constitue pas une base très sûre pour constituer dans la vraie vie une faculté susceptible d'apporter des connaissances. L'asymétrie avec le cas des sens et celui de l'intellection est patent. Au cœur de la difficulté se trouve le verbe  *fingere*  (participe  *fictum* ), que nous traduisons faute de mieux par  *feindre* , alors même que le « feint » et le « fictif » ne se recoupent pas tout à fait, ce qui montre le problème de traduction. C'est à l'aide de ce verbe clé  *fingere*  que Descartes caractérise la faculté d'imagination [27, l. 29-28, l. 19] – où l'on voit aussi le rapport entre le rêve et l'imagination, qui n'est pas explicite dans la *I<sup>e</sup> Méditation*. À cette occasion, Descartes donne une définition d' *imaginer*  :

Daniel SCHULTHESS

*rei corporae figuram, seu imaginem, contemplari*  
contempler la figure ou l'image d'une chose corporelle [AT VII, 28, l. 4-5.]

Par implication, Descartes souligne ici que  *fingere*  est une sorte d'activité bien différente de celle des sens ou de l'intellection, où le vrai semble en quelque sorte naturellement au rendez-vous. Ici, c'est le contraire qui s'impose (voir aussi [64, l. 9-11]). On trouve sur cette ligne dans les *Méditations* un usage d'*imaginaire* qui est interchangeable avec *faux* [22, l. 12-18]. (37, l. 15-17 est plus ambigu à cet égard, mais qu'est-ce qu'« imaginer une chèvre » ?) Nous rencontrons donc ici un obstacle notable au traitement de l'imagination comme faculté cognitive. Cet obstacle se répercute jusqu'aujourd'hui dans l'usage courant : dire qu'une chose est imaginaire n'est pas une bonne recommandation pour l'attitude qui aurait cette chose pour objet ou pour produit. Ou, en d'autres termes : cette attitude n'est pas d'ordre cognitif.

#### *Audiatur et altera pars*

Nous ne pouvons toutefois pas en rester là. Un passage décisif nous contraint à quitter une approche de l'imagination où *imaginarium* serait généralement convertible en *falsum*. Il s'agit du passage de la IV<sup>e</sup> *Méditation* où Descartes confronte la nature de Dieu et la nature de l'homme. Avant d'aborder le sujet de la volonté en des termes bien connus, Descartes écrit :

[S]i j'examine la faculté de se souvenir ou d'imaginer (*facultatem [...] imaginandi*), ou n'importe quelle autre faculté, je n'en trouve absolument aucune que je ne reconnaisse pauvre et circonscrite en moi, immense en Dieu. [Descartes, 1995, trad. Beyssade, 57, l. 8-11.]

Ici, la façon dont Descartes parle de la *facultas imaginandi* et la met en parallèle avec la *facultas recordandi* nous oblige bien à en faire une faculté cognitive (certes non exigée par l'essence de notre esprit [73, l. 5-9]). La question est donc relancée. Et nous arrivons à la même observation si nous considérons deux autres passages. Dans l'étude du « morceau de cire », nous relevons ceci : si d'entrée de jeu la capacité de l'imagination d'être une faculté cognitive devait être considérée nulle (comme on devrait le dire si d'aventure la convertibilité *imaginarium/falsum* restait acquise), la question de savoir si la connaissance du morceau de cire peut procéder de l'imagination ne serait même pas posée. Ou, en d'autres termes (en termes positifs), la position de l'imagination comme faculté cognitive est un présupposé de sa présence dans la liste des possibilités existantes de connaître les choses. Descartes demande :

### *L'imagination, faculté cognitive dans les Méditations métaphysiques*

« ce morceau de cire, est-ce que je l'imagine ? » [30, l. 30-31]. Cette question rend un son bien bizarre tant que nous restons dans la première approche de l'imagination. Dans le contexte du « morceau de cire », il y a certes échec de l'imagination. Mais il s'agit d'un échec dans la tentative de répondre valablement à une question précise (« le corps, qu'est-ce ? »), et non dans la tentative de répondre à n'importe quelle question sur la base de la mise en œuvre de cette faculté. L'échec est en quelque sorte « local ». L'imagination se heurte à des limites représentationnelles, l'échec est lié à une granularité limitée de ses représentations (même point en *Méd. VI*, 72, l. 10-23). Du reste, les données de ce passage sont caractéristiques du problème abordé ici : sur ce que l'imagination *ne sait pas faire cognitivement*, Descartes est assez loquace. Il est plus laconique sur ce que l'imagination *sait faire*.

Pour l'imagination comme capacité cognitive, un autre passage donne un résultat semblable. Quand Descartes écrit au tout début de la *III<sup>e</sup> Méditation* :

[...] même les images des choses corporelles, toutes, ou bien je les effacerai de ma pensée, ou du moins, parce que cela est presque impossible, je les compterai pour rien, comme vaines et fausses [AT VII, 34, l. 13-16]

il réitère la démarche du doute, mais sur fond d'une situation dans laquelle les *imagines etiam rerum corporalium* sont au départ prises pour une source de connaissance. Une source qu'il faut suspendre, et cela par une sorte d'effort contre un premier mouvement (dans le même sens, voir aussi [53, l. 3-5]).

#### **Une difficulté rémanente**

Dans la *VI<sup>e</sup> Méditation*, il y a – par rapport à la nécessité de faire de l'imagination une faculté cognitive – une difficulté composée. D'une part, il n'est pas très clair que le raisonnement qui écarte l'argument du rêve puisse compter comme une réhabilitation de l'imagination [89, l. 8-90, l. 12]. Il reste donc une asymétrie nette entre le cas de l'imagination (non réhabilitée) et les cas de l'intellection (réhabilitée dans la *V<sup>e</sup> Méditation*) et des sens (réhabilités dans la *VI<sup>e</sup> Méditation*). D'autre part, la longue discussion sur la faculté d'imagination au début de la *VI<sup>e</sup> Méditation* amène bien un résultat, mais il ne consiste pas vraiment en une réhabilitation de cette faculté sur le plan cognitif qui lui est propre [71, l. 20-74, l. 10]. Bien sûr, un doute est levé en ce qui concerne l'imagination (si ce doute n'était pas levé, l'imagination serait fautive en ceci que le jeu de l'imagination paraît dépendre de la réalité des corps) ; c'est le

Daniel SCHULTHESS

thème de la probabilité de l'existence des corps, qui amène du reste une nouvelle façon de parler de l'imagination :

*quaedam applicatio facultatis cognoscitivae ad corpus ipse intime praesens, ac proinde existens*

une application de la faculté cognitive à un corps qui lui est intimement présent, et donc existant. [Descartes, 1995, trad. Beyssade, 72, l. 1-3.]

### **Vers une approche positive**

Au vu du dossier qui se constitue au fil des *Méditations*, il doit exister une faculté cognitive chargée de l'activité de composer telle qu'elle est thématifiée dans la *I<sup>e</sup> Méditation*. Pour elle, il doit y avoir une *bonne* façon de composer ; ses produits doivent être adéquats à ce qui se trouve dans le monde (certes dans l'ordre des choses corporelles, c'est un élément constant [27, l. 17-28, l. 19 ; 53, l. 3-5]). Cette faculté doit avoir des conditions d'activité très strictes si localement elle veut être fiable. Pour lui faire une place, sans doute faut-il redessiner à la baisse ce que font les sens eux-mêmes (voir la division du travail au tout début de la *III<sup>e</sup> Méditation* [34, l. 12-16]). Des jalons importants sur l'activité légitime de l'imagination sont posés au début de la *V<sup>e</sup> Méditation*, où l'imagination accède manifestement aux données de base de la géométrie et va jusqu'à se débarrasser de l'élément proprement fictif [63, l. 16-65, l. 15]. Le même sujet est repris dans la *VI<sup>e</sup> Méditation*, au moment de distinguer l'imagination et la pure intellection [72, l. 4-73, l. 28]. La suite du passage mentionne une autre facette de l'imagination, au moment où elle prend ses contenus des sens [74, l. 1-4]. Sur un plan systématique – vu les ponts qui ont été jetés dans l'argument du rêve –, il faudra bien aussi que la science humaine reconquière la connaissance des objets composés avec les sciences diverses qui en traitent et qui ont été mentionnées dans la *I<sup>e</sup> Méditation* : physique, astronomie, médecine... Gageons donc que l'imagination reprendra du service chez Descartes, et cela comme faculté cognitive fondamentale.

### **La question exégétique**

Si Descartes, dans la *I<sup>e</sup> Méditation*, n'a pas identifié formellement l'imagination comme « principe » et s'il ne l'a pas réhabilitée explicitement dans la *V<sup>e</sup> Méditation*, c'est parce que le plan des *Méditations* pose l'objectif prioritaire suivant : écarter les prétentions des sens dans le domaine de la connaissance et ne réhabiliter les sens qu'à la condition qu'ils opèrent dans le périmètre strict des idées claires et distinctes. Dans la formulation de cet objectif

*L'imagination, faculté cognitive dans les Méditations métaphysiques*

(qui compte de nombreuses occurrences), la place de l'imagination tend à s'effacer. Il faut cependant prendre au sérieux l'apport de l'imagination, qui est de fournir des images des choses composées, ce qui implique une certaine unification dans la représentation, sur un plan quasi conceptuel. Dans l'ordre systématique, il faut bien que l'accès cognitif à la véritable composition des choses corporelles soit possible. Toutefois, l'apport que les sens font à l'imagination fait de celle-ci une victime de ce projet prioritaire.

Jamais la gloire de l'imagination ne sera vraiment célébrée par Descartes. Dans les *Méditations*, elle reste un simple filigrane – ce qui n'est pas une raison pour l'ignorer. N'est-elle pas tout de même une faculté divine ?

**Références bibliographiques**

Descartes, René [1990], *Méditations métaphysiques*, trad. Michelle Beyssade, Paris, Le Livre de poche, « Les Classiques de la philosophie ».

— [1995], *Méditations métaphysiques*, in *Œuvres complètes*, VII, éd. Charles Adam et Paul Tannery, Paris, Vrin (en abrégé AT).

Daniel SCHULTHESS  
Université de Neuchâtel  
Neuchâtel, Suisse  
Daniel.Schulthess@unine.ch